



LE DÉPARTEMENT

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## 24 juin 2024

### LE DÉPARTEMENT CONTRÔLE PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

***Le Département de la Drôme a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes entre avril 2023 et mars 2024. Le rapport de la juridiction financière a été présenté lors de la séance publique du 24 juin.***

Toutes les collectivités locales font l'objet de contrôles réguliers de la Chambre régionale des comptes (CRC) dont elles dépendent. Cet examen porte sur la régularité des actes de gestion, les moyens mis en œuvre et l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés. Dans ce cadre, la CRC de la région AuRA a donc examiné entre avril 2023 et mars 2024 la gestion du Département de la Drôme pour la période courant de 2018 à aujourd'hui. Durant cette période, près de 5000 documents lui ont été communiqués par les services du Conseil départemental. Des centaines d'échanges ont eu lieu par ailleurs. Par rapport au dernier rapport, la CRC délivre de nombreux satisfecits (amélioration de la gestion, le désengagement du pôle Ecotox, action en faveur des territoires...). Elle ne délivre que huit recommandations sur lesquelles le Département s'est déjà largement engagé. Retour sur les points majeurs de ce rapport.

#### **Une action structurée et une gestion financière solide**

Parmi les éléments figurant dans ce rapport, la CRC souligne tout d'abord la structuration de l'action départementale autour du Plan de mandat comme un « **point fort** ». La Chambre note également la bonne gestion financière de la collectivité : « **la situation financière du Département est solide, se caractérisant par un encours de dette peu élevé et un autofinancement net important [...], qui vient au soutien d'une politique d'investissement plus volontariste depuis 2021** ». Ces dépenses d'investissement sont « **supérieures d'un quart à celles constatées en moyenne pour les Départements comparables** » sur la période concernée, avec une augmentation depuis 2021. Le rapport note le soutien assumé aux territoires, à hauteur d'environ **45M€** par an, dont deux tiers sont destinés à l'investissement, notamment dans les communes et des EPCI, avec une répartition sur tout le territoire. Comme très récemment rappelé par le Conseil départemental lors du vote de son budget, la CRC note également que les marges dont bénéficiait la collectivité se réduisent considérablement.

#### **Transition écologique**

Sur le volet de l'engagement pour la transition écologique, la CRC souligne l'intensification des actions du Département dans ce domaine, avec notamment l'élaboration d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre. Si la CRC recommande de poursuivre cette action et de mieux mesurer l'impact des actions mises en place, elle note également la baisse des consommations d'énergie suite aux importants travaux de rénovation de bâtiments réalisés dans le cadre des plans de performance énergétiques successifs. La juridiction financière remarque également le succès de la politique de restauration mise en place dans les collèges avec 100 % des établissements labellisés niveau 2 Ecocert et une réduction du gaspillage alimentaire. Dans la continuité des actions engagées dans ce domaine, le Département veillera à actualiser son plan de transition et à évaluer les actions conduites pour mesurer les gains environnementaux sur la base d'indicateurs.

### **Des services supports à la hauteur des enjeux**

Alors que plusieurs collectivités ou établissements publics ont été victimes de cyberattaques la CRC juge l'infrastructure informatique comme étant « **solide** ». La CRC note également une « **amélioration visible** » des processus de la fonction achat par rapport au dernier rapport de 2017 ainsi qu'une politique de communication « **documentée et proportionnée** ». Alors que la CRC préconise la mise en place d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle, la collectivité départementale précise que celui-ci sera élaboré au cours du second semestre 2024 et permettra de conforter la mobilisation déjà à l'œuvre au sein de la collectivité pour l'égalité femmes-hommes dans ses services (recrutement, promotion...).

### **Composition de la commission permanente**

La CRC relève que la composition de la Commission permanente comprend les conseillers départementaux de la majorité et des oppositions, ce qui est conforme à la loi. La commission permanente du conseil départemental de la Drôme, depuis toujours est constituée de cette manière dans un but de transparence de gestion des dossiers départementaux. La présence de l'ensemble des élus à la commission permanente est d'ailleurs appliquée dans de nombreux conseils départementaux (huit des huit Départements alpins ont le même fonctionnement). La chambre régionale de comptes note une évolution des indemnités pour l'ensemble des élus. Ceci n'est que la stricte application de la loi résultant du changement de strate de la collectivité en raison de l'augmentation du nombre d'habitants dans la Drôme et de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

Pour la Présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON, « **Avec 279 questions écrites et 4 725 documents fournis, ce rapport de la Chambre régionale des comptes a fortement mobilisé les services du Conseil départemental pendant un an. Je note le travail de la CRC qui salue et conforte la démarche d'amélioration continue impulsée par notre exécutif et identifie des marges de progression utiles, que le Département s'attachera à mettre en œuvre. Je relève avec satisfaction les conclusions émises sur la situation financière du Département, qualifiée de « solide », avec un encours de dette peu élevé qui vient au soutien d'une politique d'investissement volontariste. Cette situation est le fruit d'une stratégie d'une gestion rigoureuse qui nous a permis de traverser les récentes crises tout en assumant pleinement toutes nos compétences au service des Drômois. »**